

S'il était à vendre, combien vaudrait le Groenland, convoité par Donald Trump ?

Le président américain juge le Groenland comme un territoire stratégique pour son pays.

[lire plus tard](#) [111 commentaires](#)

 Nathanaël Charbonnier
Radio France

Publié le 08/01/2026 17:12 Mis à jour le 09/01/2026 06:51

Temps de lecture : 4min



Le port de Nuuk, capitale du Groenland, le 7 mars 2025. (ODD ANDERSEN / AFP)

Une question insolite qui se pose depuis que Donald Trump a décidé de rattacher au Groenland aux États-Unis. Si l'option militaire n'est pas retenue par le président américain pour prendre possession de ce territoire, quatre fois plus grand que la France avec ses deux millions de kilomètres carrés, il reste la possibilité de l'acheter, comme l'a fait le milliardaire américain, en signant un chèque, avec cette question : que vaut cette immense zone sur laquelle vivent seulement 57 000 personnes ?

À lire aussi

["Maitrisez par le Danemark ou les États-Unis, c'est pareil" : des Groenlandais pas forcément opposés aux visées américaines sur le territoire](#)

Entre 14 milliards et 3 000 milliards de dollars ?

Ce territoire n'a pas de prix, selon Olivier Poivre d'Arvor, l'ambassadeur chargé des pôles et des affaires maritimes en France : "Ce pays n'a pas une valeur en soi, si vous demandez la valeur de la France, j'aurais du mal à le dire, parce qu'il faudrait mettre bout à bout des choses qui existent et des choses qui n'existent pas." Et, pour l'heure, l'île n'est pas à vendre.

Or, ce n'est pas la réalité puisque certains ont déjà travaillé sur le sujet. Dans le passé, les Américains ont déjà fait une offre. Harry Truman, 33e président des États-Unis, avait, sans succès, proposé 100 millions de dollars pour acquérir le Groenland en 1946, une somme qui ne correspond plus à rien aujourd'hui. En tentant de convertir ce que cela représenterait en 2026, en prenant en compte l'inflation, le prix s'élèverait à plus de 14 milliards de dollars, mais cela n'a aucun sens.

Une autre méthode de calcul est avancée par certains, qui consisterait à donner un million de dollars par habitant, ce qui donnerait un prix total de près de 60 milliards de dollars. Une somme importante mais qui ne tient pas compte d'une donnée capitale, à savoir la richesse du sous-sol du territoire. Aujourd'hui, la glace recouvre 80% du pays et les 57 000 habitants recensés vivent sur seulement 15% du territoire. Or, personne connaît la réelle valeur de ce sous-sol.

Certaines projections évoquent une indemnisation de près de 3 000 milliards de dollars, mais, là encore, c'est incertain car la valeur des richesses est inconnue. Et c'est sans compter sur la valeur que va prendre le Groenland si le réchauffement climatique se poursuit et que le traité du Grand Nord devient une voie maritime navigable. Pour Olivier Poivre d'Arvor, ambassadeur chargé des pôles et des affaires maritimes, "ce n'est pas comme ça que les Groenlandais le voient, il y a un attachement au pays, qui est un attachement à des éléments sauvages. Mais certainement pas un attachement à cette idée qu'ils sont sur des mines d'uranium, ce qui est probable, ou riches des terres rares que tous les pays veulent s'arracher".

Est-ce que tout s'achète ?

Il est important de préciser que, pour le moment, le Danemark verse une subvention annuelle au Groenland qui est un territoire autonome. Cela représente en moyenne 4 milliards de couronnes danoises par an, soit environ 535 millions d'euros. Il est possible d'imaginer que pour séduire les habitants du Groenland, Donald Trump pourrait se montrer plus généreux et, pourquoi pas, obtenir leur accord. Mais il faudrait alors ajouter à l'aspect financier d'autres accords pour rendre l'affaire légale, dans tous les sens du terme.

Si le Groenland n'est pas à vendre et n'a pas de prix, il y a une autre règle à ne pas négliger, selon laquelle, "tout s'achète". Et l'histoire est là pour le rappeler. En 1803, les jeunes États-Unis signent leur première acquisition territoriale, en achetant à la France la Louisiane pour environ 15 millions de dollars de l'époque. En 1867, les États-Unis échangent leur territoire avec l'achat de l'Alaska à la Russie. Puis en 1917, les États-Unis sortent à nouveau le carnet de chèque pour acquérir les îles Vierges basées dans la mer des Caraïbes à l'est de Porto Rico et qui appartenaient au Danemark, pour 25 millions de dollars en or.

111 commentaires

 partager

Partager

s'inscrire

Découvrez nos newsletters

France Télévisions collecte votre adresse e-mail pour vous adresser la newsletter "La Quotidienne Monde". À tout moment, vous pouvez vous désinscrire via le lien en bas de ces newsletters. Pour en savoir plus, consultez notre [politique de confidentialité](#).

Les mots-clés associés à cet article

[Groenland](#) [Monde](#) [Donald Trump - Président des États-Unis](#) [Etats-Unis d'Amérique](#)

Contenus sponsorisés

Découvrez l'application France Info

Toute l'actu en direct et en continu, où et quand vous voulez.

• Sauvegardez les articles que vous aimez sur ce qui vous intéresse.

Télécharger l'application

France Télévisions utilise votre adresse e-mail afin de vous faire des recommandations personnalisées.

Pour exercer vos droits, contactez-nous.

Notre politique de confidentialité

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

Qui sommes-nous

Nous contacter

Accessibilité (partiellement conforme)

Charte de déontologie

Charte du live

Recrutement

Recrutez-nous

Politique de confidentialité

CGU et mentions légales

Gérer mes témoignages

Plan du site

<